

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 131

présenté par

M. Fabrice Brun, Mme Anthoine, M. Bony, M. Bourgeaux, Mme Corneloup, M. Descoeur, M. Dubois, Mme Gruet, Mme Louwagie, Mme Frédérique Meunier, Mme Petex-Levet, M. Portier, M. Ray, M. Taite, Mme Valentin, M. Jean-Pierre Vigier et M. Viry

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« La conférence nationale de l'autonomie ne doit pas être une strate supplémentaire de l'échelon départemental. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Alors que les collectivités territoriales peines déjà à boucler leurs budget, il ne semble pas opportun de rajouter une strate supplémentaire sans moyens financiers.

C'est le risque d'alourdir les procédures, pensant à tort que l'on réglerait le problème par la création de cette conférence nationale de l'autonomie.

Pendant la période Covid, les directeurs d'Ehpad se sont retrouvés sous l'autorité à la fois de l'État, des ARS, des départements, ce qui a grandement complexifié leur travail.

Il n'y a donc pas lieu de rajouter une structure supplémentaire qui n'aurait pas d'intérêt, à défaut de nouveaux moyens budgétaires.